

Foire aux questions – Programme de conseil tarifaire et douanier (TCAP)

1. Qu'est-ce que le Programme de conseil tarifaire et douanier (TCAP) ?

Le TCAP offre aux entreprises du Canada atlantique une aide financière pouvant atteindre 10 000 \$ plus la TVH pour obtenir les services de consultation de courtiers en douane, de spécialistes du commerce international ou d'avocats spécialisés en droit commercial. Le programme vise à aider les entreprises à composer avec les droits de douane américains, les enjeux douaniers et les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement.

2. Qui est admissible au programme ?

Pour être admissible, une entreprise doit :

- Être une entreprise enregistrée dont le siège social se trouve au Canada atlantique, offrir des produits ou des services exportables et être touchée par les droits de douane et les droits de douane de rétorsion.
- Être en règle auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et des partenaires fédéraux et provinciaux du TCAP.
- Avoir exporté vers les États-Unis au cours des 12 derniers mois.

3. Combien coûte la participation au programme ?

Vous devrez assumer 25 % du coût total de votre projet. Des frais d'administration uniques de 99 \$ (sans taxe) s'appliquent également. Ces frais sont payables après l'approbation de votre demande et peuvent être réglés par chèque, virement électronique, carte de crédit ou dépôt direct.

4. Quels types de soutien puis-je obtenir dans le cadre du programme ?

Le soutien peut notamment vous aider à :

- Comprendre l'incidence des droits de douane américains sur vos produits.
- Explorer des moyens de réduire les droits de douane et les pénalités.
- Améliorer votre conformité aux règles commerciales et vos documents douaniers.
- Optimiser vos stratégies de chaîne d'approvisionnement.
- Obtenir des conseils juridiques concernant les restrictions commerciales ou les différends commerciaux.
- Comprendre les accords commerciaux et les exigences de conformité.
- Vous retrouver dans les exigences douanières et réglementaires.
- Repérer des possibilités de réduction des coûts, comme les remboursements de droits de douane et les zones franches.
- Comprendre les répercussions tarifaires d'une diversification vers un nouveau marché.

5. Comment puis-je présenter une demande ?

Vous pouvez présenter une demande par l'intermédiaire du [portail de demande](#) du programme. Le programme est administré par la Nova Scotia Association of Community Business Development Corporations (NSACBDC), et les demandes sont examinées en collaboration avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et des représentants des gouvernements provinciaux.

Les demandes sont acceptées en continu jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à ce que tous les fonds soient engagés. Nous prévoyons un fort intérêt pour le programme et vous recommandons donc de présenter votre demande tôt, car les places sont limitées.

6. Qui sont les consultants ?

Les participants au programme peuvent choisir leur propre consultant possédant une expertise en matière de douanes et de droits de douane (courtier en douane, spécialiste du commerce ou avocat spécialisé en droit commercial). La NSACBDC a créé un répertoire pour vous aider à trouver l'expertise qui vous convient. La priorité est accordée aux fournisseurs établis au Canada atlantique.

REMARQUE : Avant de choisir un consultant, chaque entreprise doit participer à un bref appel de consultation avec l'un des spécialistes du commerce du programme, qui l'aidera à évaluer ses options.

7. Puis-je travailler avec un consultant que je connais déjà ?

Oui. Un courtier en douane agréé, un avocat spécialisé en droit commercial ou un professionnel du commerce international que vous connaissez déjà peut fournir les services de consultation.

8. Que se passe-t-il après l'approbation de ma demande ?

Une fois votre demande approuvée :

- Vous recevrez un courriel de confirmation et une facture pour les frais de 99 \$.
- Vous recevrez une invitation à rencontrer l'un des spécialistes du commerce du programme TCAP.
- Après cette rencontre, vous recevrez une lettre d'offre conditionnelle précisant l'aide financière qui vous sera accordée dans le cadre du TCAP.
- Si vous souhaitez accepter l'offre, vous choisirez ensuite le consultant avec qui vous voulez travailler et en informerez votre représentant du TCAP.
- Une fois les services de consultation terminés, vous paierez directement votre consultant et remplirez un court formulaire d'évaluation. Vous transmettez ensuite la preuve de paiement à votre représentant du TCAP et serez invité à remplir une brève évaluation du programme.

9. Quelle est la date limite pour présenter une demande ?

La date limite est le 31 décembre 2026. La période de réception des demandes pourrait toutefois prendre fin plus tôt si tous les fonds sont engagés.

10. Quand le programme prend-il fin ?

Tous les services de consultation doivent être terminés et facturés au plus tard le 28 février 2027.

11. Comment savoir si mon entreprise a besoin de ce programme ?

Si votre entreprise exporte des biens ou des services vers les États-Unis et fait face à des difficultés liées aux droits de douane, à la conformité douanière ou aux coûts de la chaîne d'approvisionnement, le TCAP peut lui apporter des éclairages et des solutions utiles.

12. Quels secteurs peuvent bénéficier du programme ?

Le TCAP peut être utile à divers secteurs, notamment :

- Les fabricants qui exportent des marchandises vers les États-Unis.
- Les entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons touchées par les droits de douane sur les produits agricoles.
- Les détaillants et les distributeurs qui exportent des biens de consommation.
- Les entreprises technologiques et industrielles qui doivent composer avec des politiques commerciales complexes.

13. Les renseignements sur mon entreprise demeurent-ils confidentiels ?

Oui. Tous les administrateurs du programme et les membres des comités gouvernementaux qui y participent sont tenus de préserver la confidentialité et ne communiqueront aucun renseignement commercial exclusif ou stratégique sans votre consentement.

14. À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions ?

Pour en savoir plus, communiquez avec :

erinn.smith@cbdc.ca | 902-384-3346

Le Programme de conseil tarifaire et douanier (TCAP) est mis en œuvre par la Nova Scotia Association of Community Business Development Corporations. Il s'inscrit dans la Stratégie de croissance du commerce et de l'investissement dans la région atlantique (ATIGS), financée en partie par le gouvernement du Canada et les quatre provinces de l'Atlantique.

